



12^{ème} Congrès AEI [13-15 Octobre 2021]

Les « Fintechs » : vers une nouvelle ère d'entrepreneuriat digital ?

Fintechs: Towards a new era of digital entrepreneurship?

Présentation

L'année 2020 a été marquée par de grands changements créant une rupture dans le fonctionnement normal des entreprises et dans le comportement des consommateurs. Dans une tentative de maîtrise de la propagation de la pandémie COVID-19, plusieurs pays ont imposé une période de confinement total, et exigé la limitation des contacts physiques. Dès lors, une tendance au paiement numérique est apparue chez les consommateurs et les entreprises. Les services financiers numériques commencent désormais à devenir de plus en plus populaires chez les consommateurs, favorisant ainsi un climat favorable à l'entrepreneuriat numérique. Les travaux de recherche, qui tentent à comprendre et à expliquer ce phénomène, portent sur les Fintechs, domaine émergent, qui attire beaucoup d'attention mais reste peu exploré (Ryu, 2017).

Les chercheurs en sciences de gestion commencent à manifester un intérêt pour ce domaine afin de combler le gap entre le discours des praticiens et la littérature. Citons par exemple ; parmi les sujets recommandés, dans un appel à contributions pour un ouvrage collectif (en-cours) intitulé "*Influence of fintech on management transformation*" qui sera édité par IGI Global, figure le thème "*Entrepreneurship and fintech*". Dans le dernier numéro de la *Revue Française de Gestion* (n°286), intitulé « les mutations de l'accompagnement entrepreneurial » figure deux articles analysant chacun un cas dans le domaine de fintech : l'article « *vers une approche inclusive des écosystèmes entrepreneuriaux : Le cas de French AssurTech* » de Persais (2020) et l'article « *Une plateforme de crowdfunding et son réseau social : L'exemple Ulule* » de Lyubareva et al. (2020).

Cette session thématique « Les Fintechs : vers une nouvelle ère d'entrepreneuriat digital ? » s'intéresse aux innovations financières et à l'entrepreneuriat dans le domaine des fintechs ainsi qu'à son écosystème. Plusieurs axes de recherche (non exhaustifs) peuvent être envisagés :

- Il n'existe pas encore une définition claire des "fintechs" qui fait l'objet d'un consensus auprès des chercheurs (Milian et al., 2019 ; Zavolokina et al., 2016). Pour certains auteurs, les fintechs sont des innovations financières qui viennent bouleverser le marché financier (Anand & Mantrala, 2019). Pour d'autres, elles sont des startups, basées sur des innovations financières (paiement, gestion de patrimoine, des prêts, du marché des capitaux, etc.), qui ont modifié l'écosystème (Palmié et al., 2019 ; Lee & Shin, 2018; Yazdani & Weber, 2017 ; Lacasse et al., 2016, Walchek, 2015; Lee, 2015). Qu'est-ce que c'est alors les fintechs ? Quels sont leurs différents types ? Sont-elles à l'origine des opportunités entrepreneuriales ? Comment devenir un entrepreneur fintech ? Quelles sont les composantes de l'écosystème fintech ? Comment peut-on qualifier les relations entre elles ?
- Dans un article récent intitulé « *What have we learnt from 10 years of fintech research? a scientometric analysis* », Liu et al. (2020) abordent la question de l'importance de la variété des business models des fintechs et leur capacité à résoudre les problèmes du marché financier. A ce niveau, plusieurs questions peuvent-être posées : Quelles sont les caractéristiques des business models des fintechs ? Comment les innovations fintech peuvent-elles influencer les business models des acteurs financiers traditionnels (banque, assurance) ?



- Wonglimpiyarat (2018), dans son article intitulé « *Challenges and dynamics of FinTech crowdfunding : an innovation system approach* », énumère des sujets de recherche d'actualité : paiement mobile, microfinance, plateforme *peer to peer*, *Blockchain* et *crowdfunding*.
- Le *crowdfunding*, modèle de financement participatif, fournit un soutien aux entrepreneurs qui souhaitent investir dans de nouvelles idées via Internet (Martino et al., 2019 ; Chen, 2018 ; Wonglimpiyarat, 2018 ; Cordova et al., 2015). « La caractéristique principale du *crowdfunding*, contrairement aux autres formes, notamment l'appel aux dons, concerne le rôle du réseau social qui se construit autour des projets » (Lyubareva et al., 2020, p. 136). Comment le *crowdfunding* permet-il de réduire les coûts de financement des entrepreneurs ? Quel est l'avenir du *crowdfunding* ? Va-t-il continuer à croître ou au contraire va-t-il commencer à décliner ?
- La technologie *blockchain*, via ses multiples plateformes et applications (transfert de valeur, financement, reconnaissance d'actifs, etc.) favorise des opportunités entrepreneuriales (Chen & Bellavitis, 2020 ; Financial Stability Board, 2019 ; Larios-Hernández, 2017). Quelles sont les opportunités entrepreneuriales favorisées par la *blockchain* ? L'entrepreneuriat *blockchain* est-elle une solution appropriée pour l'inclusion financière ?
- Dans l'écosystème, la relation entre ses composantes « acteurs financiers traditionnels (banque, assurance) » et « *fintech* » demeure ambiguë (Lee & Shin, 2018 ; Gomber et al., 2017 ; Pollari, 2016) : est-elle une relation de collaboration ou plutôt de concurrence ?

Ces questions représentent autant d'opportunités pour combiner différentes approches théoriques en entrepreneuriat. Plusieurs niveaux d'analyse pourront être étudiés : entrepreneur, start-up, technologie, innovation et écosystème. Les contributions théoriques et empiriques seront appréciées.

Au plaisir de vous retrouver pour échanger sur ces questions stimulantes.

Responsable(s) :

Wafi CHTOUROU (IHEC, ECSTRA) – wafi.chtourou@ihec.u-carthage.tn

Amira SGHARI (FSEG Sfax, PRISME) – amira.sghari@fsegs.usf.tn

Khouloud Senda BENNANI (UTC, LARIME) – senda.bennani@utctunisie.com

Instructions aux auteurs

Types de soumissions acceptées :

- papiers longs (papiers complets)
- papiers courts (3 000 mots max., sous-rubriques imposées : Introduction/Objectifs (500 mots max.) ; Revue de littérature (500 mots max.) ; Approche/méthodologie (500 mots max.) ; Résultats (500 mots max.) ; Discussion (500 mots max.) ; Implications et limites (500 mots max.).

Les papiers doivent respecter les consignes de présentation suivantes :

En Microsoft Word format A4 ;

Interligne 1,5 incluant les notes bibliographiques (en interligne simple) ;



Police : Times New Roman, corps 12 points ;
Titres et sous-titres en caractères gras, numérotés sous la forme 1, 1.1 et 1.1.1. ;
Numérotation des pages au centre et en bas de page ;
Marges haute, basse, droite et gauche de 2,5 cm ;
Références bibliographiques rappelées en fin de document ;
Noms des auteurs référencés dans le corps du texte entre parenthèses et suivis de l'année d'édition. Les articles non conformes à ces exigences de mise en page seront renvoyés à leurs auteurs.

Calendrier

Réception des communications (papiers courts/longs)	Avant le 30/03/2021
Avis du comité scientifique	Avant le 15/04/2021
Soumission des versions définitives	Avant le 30/06/2021
Inscription au colloque	Avant le 15/09/2021
Dates du Congrès	13-15 Octobre 2021